

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 29 Anglais du cinéma			
Code	ARAN3B02	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	() Jerzy KULAR (jerzy.kular@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'anglais est la langue de base de l'animation. Des bonnes notions d'anglais conditionnent très souvent une carrière dans ce secteur.

Cette unité d'enseignement fournit les notions nécessaires en tenant compte des connaissances de départ des étudiants.

Dans cette UE, l'étudiant devra présenter son cv, son demo reel en anglais de la même façon qu'en entreprise.

Il devra se préparer, aura plusieurs essais qui seront corrigés par l'enseignant mais n'aura qu'une évaluation finale, comme en entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Compétence 4 Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement

- 4.C Mobiliser tout type de technique et d'expression à usage professionnel

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'apprenant sera capable de :

- 1) Utiliser une terminologie appropriée pour chaque étape de sa production.
- 2) Rédiger un cv, une demande d'emploi.
- 3) Dialoguer en anglais lors d'un entretien de recrutement.
- 4) Entretenir un dialogue relatif à l'imagerie numérique orientée animation 3D.
- 5) Défendre et d'argumenter de manière pragmatique en anglais.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN3B02· Anglais du cinéma

24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Anglais du cinéma

24 h

Contenu

Guidance pour la rédaction de son CV et de sa demande d'embauche.

Tutorisation pour construire un dialogue constructif lors d'un entretien avec un recruteur.

Sensibilisation aux argumentations relatives au milieu de travail par type de pays sensés recruter (Canada, UK, USA, Belgique, France...)

Démarches d'apprentissage

Rédaction et présentation d'un CV et d'une demande de recrutement spécifique (écrit et orale)

Aide et conseils pour la réalisation d'un demo reel

Dispositifs d'aide à la réussite

Mises en scène d'un recrutement, plusieurs essais avant évaluation

Ouvrages de référence

Vos entretiens d'embauche en anglais;

Collectif (Auteur), Guy de Dampierre , Nicolas Manset , Victoria Mortimer et Marianne Ravel.

Supports

workshops avec un recruteur de studio d'animation

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au dernier cours, l'étudiant présentera son demo reel, son CV, sa cover letter comme lors d'un entretien d'embauche dans un studio d'animation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	0				
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).